

Bien grandir à Corbas

0 à 12 ans



La Ville à votre service



Petite enfance



Enfance



Édito

Donner le meilleur accueil aux petits Corbasiens est une priorité pour la Ville de Corbas. Il est donc légitime que les politiques en faveur des familles, de l'enfance et de la jeunesse, soient une priorité municipale dans les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Cette nouvelle édition du guide de l'enfance et de la jeunesse rassemble toutes les informations et les conseils pratiques destinés à faciliter votre quotidien et celui de vos enfants pendant l'année scolaire 2021/2022.

Ce document recense l'étendue de l'offre proposée par la Ville de Corbas pour les enfants de 0 à 12 ans. La partie petite enfance présente l'accueil collectif et individuel pour les tout-petits ainsi que les activités culturelles proposées.

La partie enfance présente l'entrée à l'école, le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs Les Alouettes, l'école municipale des sports ainsi que les activités culturelles proposées par les services municipaux.

La Ville a souhaité simplifier les démarches des parents.

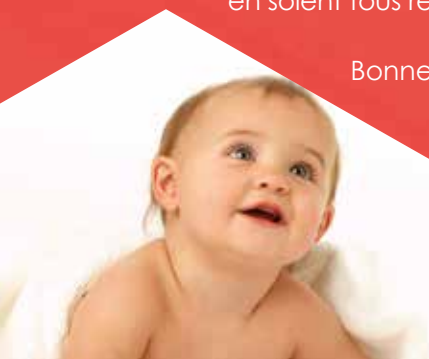
Pour cela, deux guichets ont été créés : à l'Espace Lachenal pour la recherche d'un mode de garde de 0 à 6 ans et en Mairie 1860 pour les enfants à partir de leur scolarisation (avec le portail Familles).

Vous y trouverez des informations et conseils pour votre enfant.

Un important vivier associatif propose également des activités. Vous retrouverez toutes les informations relatives aux associations dans le guide de l'habitant.

De nombreux professionnels et de nombreux bénévoles associatifs assurent, chacun à leur place, les services qui vous sont présentés dans ce guide. Qu'ils en soient tous remerciés !

Bonne lecture



Souade KACI
Adjointe
à l'enfance,
au scolaire et
à la petite enfance

Dominique BABE
Adjointe
à la jeunesse
et aux politiques
éducatives

Petite enfance

SOMMAIRE

- Guichet unique petite enfance
- Accueil collectif
- Accueil individuel
- Lieu d'Accueil Enfants/Parents



Guichet unique petite enfance

Choix du mode de garde de votre enfant

Le guichet unique petite enfance est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour faciliter vos démarches.

Venez rencontrer un professionnel de la petite enfance qui vous présentera les différents modes de garde possibles pour vos enfants.

Préinscription de votre enfant (garde collective ou individuelle)

Lorsque l'enfant doit être accueilli régulièrement dans un établissement petite enfance, il est nécessaire de le préinscrire au terme du 6^e mois de grossesse.

À la naissance de l'enfant ou dès la connaissance de la date de reprise d'activité, vous devez confirmer cette préinscription.

La commission d'admission Petite Enfance examine les demandes et veille à l'équité de traitement des familles dans le respect des valeurs du service public.

Lorsque les parents ont besoin que leur enfant soit accueilli ponctuellement, en occasionnel, et sans contrainte de jour, ils doivent contacter directement les établissements petite enfance ou les relais d'assistants maternels.



• Information et préinscription

CCAS - 18 C rue des Marronniers

Tél. 04 37 25 30 68

petite.enfance@ville-corbas.fr

Accueil collectif

Les accueils collectifs visent à favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant, à s'ouvrir aux autres et à s'adapter à la vie en collectivité. Les structures sont ouvertes du lundi au vendredi de 7 h à 18 h 30 pour les gardes régulières et de 8 h à 18 h pour les gardes occasionnelles.

● **L'Île aux Enfants : de 10 semaines à 3 ans**

61-63 avenue de Corbetta

Tél. 04 72 90 09 40

La structure municipale est agréée pour 60 places.

● **Les Petits Gônes : de 2 à 4 ans**

20 rue de la République

Tél. 04 72 51 03 19

La structure municipale est agréée pour 24 places.



Accueil individuel

RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

📍 Lieu d'information et d'orientation des parents

Le RAM informe les parents dans la recherche d'une assistante maternelle et les accompagne dans leurs démarches et leurs fonctions de particuliers employeurs.

📍 Lieu d'information et de professionnalisation des assistants maternels, des gardes à domicile et des candidats à l'agrément

« L'assistant maternel est la personne, qui moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile ». Elle accueille des enfants scolarisés ou non. Elle est agréée par le président de la Métropole, via la Protection Maternelle et Infantile (PMI), après une évaluation et une formation.

Le RAM accompagne aussi les professionnels de l'accueil individuel dans leurs fonctions de salariés.

📍 Lieu d'animations, d'écoute, de rencontres et d'échanges

Le RAM propose des activités, des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accompagnés des professionnels et/ou des parents.

Sur rendez-vous

- Espace Lachenal
Du mardi au vendredi
18 D rue des Marronniers

- Salle la Pagode
Le mercredi après-midi
45-47 chemin de Grange Blanche

Tél. 04 72 50 70 09

relais.assmat@ville-corbas.fr



LAEP

Lieu d'accueil
Enfants/Parents

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS

*Ouvert aux enfants jusqu'à 4 ans accompagnés d'un parent.
Un temps convivial d'échanges et de jeux est proposé. Cet accueil
est anonyme et gratuit.*

Ouverture

Cet espace a ouvert ses portes en octobre 2017. Le Lieu d'Accueil Enfants/Parents est ouvert tous les jeudis des semaines paires (hors vacances scolaires) de 8 h 45 à 11 h 45 ; sans inscription préalable et dans la limite des places disponibles.

• Adresse et coordonnées

Espace Lachenal
18 D rue des Marronniers
Tél. 04 37 25 30 68
petite.enfance@ville-corbas.fr



Enfance

SOMMAIRE

- L'entrée à l'école
- Restaurant scolaire et accueil périscolaire
- Accueil de loisirs « Les Alouettes »
- École municipale des sports (EMS)
- Activités culturelles



L'entrée à l'école

Inscriptions

Les inscriptions concernent les nouveaux arrivants et les entrées en 1^{re} année de maternelle. Elles se font en deux temps :

- Sur rendez-vous (physique ou téléphonique) auprès de la DEJS, à la Mairie 1860.
- Auprès du directeur d'école, une fois le certificat d'inscription scolaire délivré par la DEJS.

Quand s'inscrire ?

Après les vacances d'hiver et jusqu'aux vacances de printemps, ou lors de votre arrivée sur la commune.

Les documents à fournir

- Le livret de famille.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois.
- La carte d'identité du parent venant inscrire l'enfant.
- Le carnet de vaccinations ou un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.
- En cas de divorce des parents : jugement de divorce mentionnant l'autorité parentale.

• Informations et inscriptions

Direction de l'Éducation de la Jeunesse
et des Sports (DEJS)

Mairie 1860 - 30 rue de la République

tél. 04 37 25 19 59

dejs@ville-corbas.fr



Coordonnées des 3 écoles

• Groupe scolaire Marie Curie

2-4 rue Marie Curie

École élémentaire tél. 04 72 50 20 51

École maternelle tél. 04 72 50 30 04

• Groupe scolaire Jacques Prévert

1 impasse Jacques Prévert

École élémentaire tél. 04 72 50 29 04

École maternelle tél. 04 72 50 21 36

• Groupe scolaire Jean Jaurès

45-47 chemin de Grange Blanche

École élémentaire tél. 04 72 50 35 71

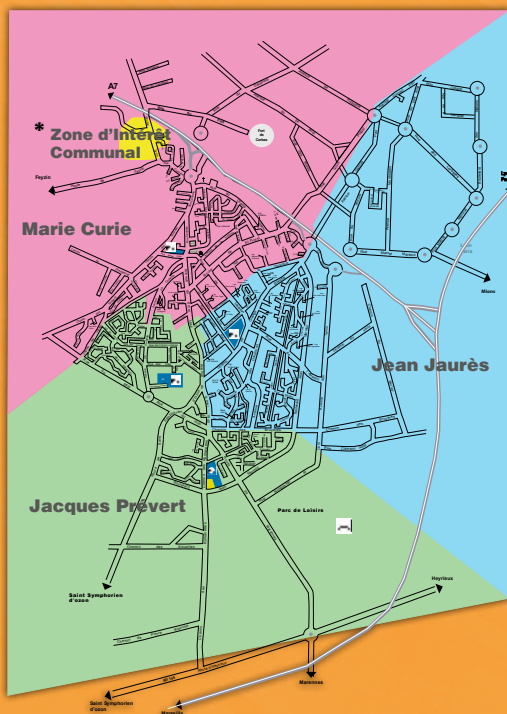
École maternelle tél. 04 72 50 56 51

Carte du périmètre scolaire

* Zone d'Intérêt Communal

Toutes les adresses situées au sein de la Zone d'Intérêt Communal peuvent être affectées au besoin à l'une ou l'autre des écoles de la commune.

Cette affectation s'impose aux familles de la même manière que pour les autres inscriptions. En conséquence, toute demande de scolarisation dans une autre école doit faire l'objet d'une demande de dérogation au secteur scolaire.



Restauration et accueil périscolaire

Ils ont lieu dans l'école où l'enfant est scolarisé. L'objectif est de permettre à l'enfant de vivre un temps d'accueil à son rythme, de développer son autonomie, sa connaissance de soi et les solidarités collectives.

La restauration scolaire

Tous les jours d'école dans des restaurants dédiés aux enfants. Les repas sont en self service en élémentaire et servis à table pour les maternelles, sauf pour les grandes sections qui passent régulièrement en self.

Les accueils périscolaires

Tous les jours d'école de 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 30.

Le matin est un temps d'accueil calme.

L'offre du soir est plus diversifiée et au choix de l'enfant :

- des animations spontanées pour les élèves de maternelle,
- des animations spontanées, des cycles découvertes sur 7 séances ou encore un espace de travail pour les élèves de l'élémentaire.

• Informations et inscriptions

Direction de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports
Mairie 1860 - 30 rue de la République tél. 04 37 25 19 59



Il est nécessaire de déposer au préalable un dossier annuel d'admission, à retirer sur le site de la Ville (www.ville-corbas.fr) ou auprès de la DEJS.

• Pièces à fournir :

Attestation d'assurance responsabilité civile

Attestation CAF

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de travail des adultes du foyer



École Municipale des Sports

Objectifs de l'EMS pour les 4/10 ans :

Favoriser l'épanouissement de l'enfant par la découverte des disciplines sportives et l'évolution au sein d'un groupe.
Développer les habiletés motrices à travers une pratique sportive diversifiée, ludique et adaptée à chaque tranche d'âge.
Donner le goût à la pratique sportive, à l'effort physique et favoriser le passage vers les clubs locaux.

À l'année

▶ ÉVEIL SPORTIF * POUR LES 4/5 ANS

- Découverte des grandes familles d'activités sportives : jeux de ballons, parcours moteurs et artistiques, jeux athlétiques, jeux de raquettes et jeux d'opposition
- Jour et horaires : le mercredi de 9 h 30 à 11 h 15 (60 places)

▶ SPORT DÉCOUVERTE * POUR LES 6/7 ANS

- Initiation et/ou approfondissement de 2 activités sportives chaque mercredi sur des cycles de 4 à 6 séances.
- Jour et horaires : le mercredi de 13 h 45 à 15 h 45 (32 places)



► MULTISPORTS * POUR LES 8/10 ANS

- Initiation et/ou approfondissement de 2 activités sportives chaque mercredi sur des cycles de 4 à 6 séances.
- Jour et horaires : le mercredi de 13 h 30 à 16 h (24 places)

* Toutes ces activités sont encadrées par les éducateurs sportifs diplômés. Elles se déroulent du mercredi 15 septembre 2021 au 15 juin 2022, au gymnase Jean Jaurès ou au complexe des Taillis selon les activités.

• Inscriptions

Celles-ci démarrent **au forum des associations le samedi 4 septembre 2021 à partir de 9 h**, puis à la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports (DEJS).



Pendant les vacances

Mise en place de stages sportifs multisports de 3/4 jours avec une activité sportive prédominante.

Prévisions pour l'année 2021/2022 : 1 stage lors des vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps puis 3 à 4 stages durant les vacances d'été auprès de la DEJS (tél. 04 37 25 19 59 - dejs@ville-corbas.fr).

Public : pour les enfants de l'école élémentaire du CP au CM2 (et 6 ans révolus) de 8 h 30 à 17 h 30.

• Inscriptions

Afin de garantir l'accès à un plus grand nombre d'enfants, une période de pré-inscription est ouverte 3 à 4 semaines avant chaque vacances scolaires suivie d'une commission d'attribution.

Pour l'été, les pré-inscriptions ont lieu fin mai. (tél. 04 37 25 19 59 - dejs@ville-corbas.fr).



Il est nécessaire de déposer au préalable un dossier annuel d'admission, à retirer sur le site de la Ville (www.ville-corbas.fr) ou auprès de la DEJS.

• Tarifs

Simulateur disponible sur le site internet de la ville

Rubrique : Enfance et Jeunesse / 0-25ans / calculatrice Quotient Familial



Accueil de loisirs « Les Alouettes »

À l'année

L'accueil de loisirs « Les Alouettes » accueille des enfants de 3 à 12 ans. L'accueil est proposé les mercredis et les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30.

L'accueil de loisirs propose des animations adaptées aux différentes tranches d'âge.

Le projet pédagogique est disponible en Mairie 1860. Des sorties et des séjours sont mis en place selon les périodes.

• Informations et inscriptions

- ▶ Direction de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports (DEJS)
Mairie 1860 30 rue de la République - tél. 04 37 25 19 59
- ▶ Accueil de Loisirs « Les Alouettes » les jours d'ouverture
370 rue Nungesser et Coli (Parc de Loisirs) - tél. 04 78 70 76 70



Il est nécessaire de déposer au préalable un dossier annuel d'admission, à retirer sur le site internet de la Ville (www.ville-corbas.fr) ou auprès de la DEJS.

• Tarifs

Simulateur disponible sur le site internet de la ville
Rubrique : *Enfance et Jeunesse / 0-25ans /
calculatrice Quotient Familial*



Activités culturelles

CENTRE CULTUREL MUNICIPAL - 5 avenue de Corbetta

École municipale de musique
Activités d'éveil musical de 4 à 6 ans.
Cours de formation musicale et instrumentale à partir de 7 ans.
Tél. 04 72 51 77 01 - ecole.musique@ville-corbas.fr

Médiathèque municipale
Animations gratuites dès 18 mois.
Tél. 04 72 51 45 55 - mediatheque@ville-corbas.fr
www.mediatheque.ville-corbas.fr

École municipale d'arts plastiques
De 7 à 12 ans.
Cours les mercredis après-midi (14 h - 16 h et 16 h - 18 h) et stages pendant vacances scolaires : hiver - printemps - été.
Tél. 04 72 51 45 55 - artsplastiques@ville-corbas.fr

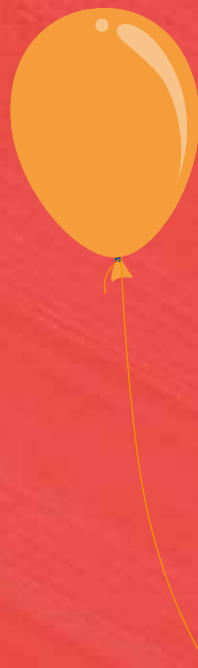
Le Polaris
Spectacles jeune public à voir en famille.
Tél. 04 72 51 45 55 - lepolaris@lepolaris.org
www.lepolaris.org



Bien grandir
à Corbas

Petite Enfance

Centre Communal d'Action Sociale
18 C rue des Marronniers
69960 Corbas
tél. 04 37 25 30 68
petite.enfance@ville-corbas.fr



Enfance

Direction de l'Éducation
de la Jeunesse et des Sports
Mairie 1860
30 rue de la République
69960 Corbas
tél. 04 37 25 19 59
dejs@ville-corbas.fr

